

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de PERIGNY-LA-ROSE

Numéro de la délibération
2012-02

**Séance du 18 JANVIER 2012**

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Municipal : 11  
En exercice : 11  
Qui a pris part à la délibération : 10  
Date de convocation  
11/01/2012  
Date d'affichage :  
11/01/2012

L'an deux mil douze, le dix-huit janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Guy DOLLAT.

Présents : M. Guy DOLLAT ; M. Roger POLETTI ; M. James GEORGET ; M. Didier GAULLIAT ; M. Gérard MAHOT ; M. Jean-Claude RAYMOND ; M. Régis RENON ; M. Michel PINGUET ; M. Eric JOLLY.

Excusés : M. Dominique GANDON.

Pouvoirs : Mme Martine RAYMOND à M. Guy DOLLAT.

Objet de la Délibération :  
**Réalisation canal à grand gabarit entre  
Nogent sur Seine et Bray sur Seine -  
Vœu**

M. Eric JOLLY est élu secrétaire de séance.

-----  
Monsieur le Maire rappelle que, depuis le 2 novembre 2011 jusqu'au 17 février 2012, se tient un débat public portant sur le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine. Porté par Voies Navigables de France (VNF), ce projet vise à développer le transport fluvial en aménageant un tronçon de 27 kilomètres entre ces deux communes.

*Après avoir examiné le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine présenté par VNF,*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce pour le scénario 3, mettant au gabarit de 2 500 tonnes l'intégralité de la voie fluviale entre Bray sur Seine et Nogent sur Seine, qui valorise des aménagements déjà existants, qui respecte la Vallée de la Bassée.*

Extrait certifié conforme.

Le Maire

G.DOLLAT



**SOUS-PRÉFECTURE  
DE NOGENT-SUR-SEINE**  
Déposé à la Sous-Préfecture

le 24 JAN. 2012



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-préfecture  
le 24 01 2012  
et publication  
du 25 01 2012

